



## liquidation de la communauté

Par **angeGianni**, le **01/03/2019** à **13:29**

Bonjour

je suis actuellement en liquidation de la communauté, mon ex m'a assigné le 27 juin 2017 en liquidation de partage et à une indemnité d'occupation, lors de ma demande de prestation compensatoire en 2014, elle fut évalué par 2 agents immobiliers, maintenant il veut la faire a nouveau évaluer.

Mr n'a jamais rien fait depuis son départ elle était dans un état de vétusté. Depuis peu j'ai un nouveau compagnon (concubin) qui a fait de nombreux travaux qu'il a lui meme financé. travaux en urgence de sécurité (tableau électrique défectueux, cheminée avec risque d'incendie etc ;;;) ainsi que des travaux de mise aux normes, travaux de réaménagement etc...tous ces travaux vont forcément donner de la valeur maintenant à la maison lors du nouvel expertise.

Tous ces travaux qu'il a financé, est-ce que je vais pouvoir les joindre au juge, pour procéder au calcul des éventuelles créances entre époux et aux récompenses du à la communauté.

Nous avons toutes les factures et photos de tout ce qui a été réalisé.

Merci pour votre réponse